

Section I. Avis d'appel d'offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/....../F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS CONSTITUANT LE KIT FARN.

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de ces biens. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et pour une durée de sept (7) ans.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agriculteurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le Renouveau le 05/8/2025 et sur le site web des projets/programmes du FIDA au Burundi le 05/08 /2025, ainsi que sur le site Web des marchés publics le 05/8/2025 et le site web de Burundi jobs le 30/7/2025.
 4. L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la fourniture des matériels constituant le « KIT FARN » au siège du PRODER, sis à BUJUMBURA, 30^e avenue du large, dans un délai de 90 jour calendaire, comptés à partir de la réception du contrat.
On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.
 5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.

6. Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont répartis en un (1) seul lot : Lot 1 : Fournitures des matériels constituant le KIT FARN pour les 4 régions d'intervention du PRODER (Région Centre : Gitega, Région Ouest: Cibitoke, Région Sud-Est : Rutana et Région Nord : Ngozi. Le KIT FARN est composé par les articles détaillés dans le tableau suivant :

N°	Désignation	Unité	Sites de livraison Région-Centre/GITEGA	Sites de livraison Région-Ouest/CIBITOKÉ	Sites de livraison Région Sud-Est/RUTANA	Sites de livraison Région Nord/NGOZI	Quantité Total à livrer
			Qté	Qté	Qté	Qté	Qté
1	Bidon en plastique 20 Litres	Pièce	160	76	60	104	400
2	Bidon en plastique 5 Litres	Pièce	160	76	60	104	400
3	Bassine en plastique 20 Litres	Pièce	160	76	60	104	400
4	Cuillères a soupe pour enfants (inoxydable)	Pièce	1200	570	450	780	3 000
5	Gobelets en plastique 500 ml (couleur assortie)	Pièce	1200	570	450	780	3 000
6	Casserole métallique de 15 litres avec couvercle	pièce	240	114	90	156	600
7	Casserole métallique de 5 litres avec couvercle	pièce	160	76	60	104	400
8	Casserole métallique de 10 litres avec couvercle	pièce	80	38	30	52	200
9	Nattes en Polypropylène (PP) tissé (celui distribué au réfugiés)	Pièce	480	228	180	312	1 200
10	Louche en bois	Pièce	160	76	60	104	400
11	Malaxeur en bois	Pièce	160	76	60	104	400
12	Tente	Pièce	240	114	90	156	600
13	Clous	Kg	80	38	30	52	200
14	Table	Pièce	80	38	30	52	200
15	Chaise	Pièce	320	152	120	208	800
16	Banc pupitre	Pièce	320	152	120	208	800
17	Couteau de cuisine	Pièce	160	76	60	104	400
18	Balance de 25 Kg de type Salter 25KG	Pièce	160	76	60	104	400
19	Sceau avec robinet	Pièce	80	38	30	52	200
20	Assiettes en plastique (couleur assortie)	pièce	1200	570	450	780	3 000
21	Louches métalliques	pièce	160	76	60	104	400
22	Van (ururaro rwo kugosora)	pièce	80	38	30	52	200
23	Savon de lessive	pièce	960	456	360	624	2 400

7. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres national, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'appel d'offres national comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.

8. Aucune séance d'information ne sera organisée.

9. L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission. La garantie de soumission s'élèvera à : *Trois millions deux cent mille franc burundais (3.200.000F Bu)* ;
10. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise au 30^e Avenue du Large ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél 22 21 11 17 et www.programmefidaburundi.org.

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent vingt mille Francs Burundi (Bif 120.000) dont la moitié soixante mille (60.000 BIF) sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié soixante (60.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel nti.come@programmefidaburundi.org avec copie pour information à ntircome@gmail.com Coordonnateur du PRODER et à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés, en mentionnant la référence de la publication (N° PRODER /~~243~~/F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou par courriel à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

11. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

a. Documents constituant l'offre technique

Au niveau administratif :

1. la preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert portant son numéro ;
2. la garantie bancaire (ou de microfinance) de soumission en original conforme au modèle du dossier d'appel d'offres pour chaque lot ;
3. l'acte notarié en cas de groupement de soumissionnaires ;
4. l'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en cours de validité ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
5. L'acte d'engagement à respecter les politiques du FIDA de transparence et d'Ethique en matière des marchés publics ;
6. l'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité pour les personnes morales, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
7. l'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
8. l'adresse fixe du soumissionnaire ;
9. une copie du Registre de commerce ;
10. la garantie de soumission pour chaque lot ;
11. les spécifications techniques de fournitures proposées conformes aux exigences du DAO ;
12. une fiche technique libellée en langue française et permettant d'authentifier les spécifications techniques des fournitures proposés ;
13. Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des marchés publics ;

Au niveau technique

1. Les spécifications techniques détaillées des fournitures proposées ;
2. Une Fiche **technique en** original le cas échéant ;

b. Documents de l'offre financière :

1. L'acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
 2. Le bordereau des Prix Unitaires suivant le modèle en annexe ;
 3. Le devis quantitatif estimatif des fournitures suivant le modèle en annexe ;
 4. Un chiffre d'affaires moyen d'au moins de quatre septante deux huit cent millions cent quatre-vingt mille (472.800.000 Bif) pour les trois dernières années ou une attestation de capacité financière/ une ligne de crédit prouvant que le soumissionnaire a la capacité financière requise à exécuter le marché, délivrée par une banque ou une institution de microfinance opérant au Burundi.,
 5. Le calendrier de livraison.
12. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
- Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières
- Les offres doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 23.2 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 18.../...11.../2025 à 10 heures locales.
13. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire.
14. Veuillez noter que les offres électroniques *ne sont pas* acceptées.
15. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

COORDONNATEUR DU PRODER

